

PROTOCOLE DE RÉANIMATION DES TORTUES MARINES

POUR LES MARINS PÊCHEURS PROFESSIONNELS

1

JE CONSTATE LA PRÉSENCE D'UNE TORTUE MARINE DANS MON ENGIN DE PÊCHE



1. EN MER LES TORTUES MARINES SE RETROUVENT PARFOIS CAPTURÉES ACCIDENTELLEMENT DANS LES ENGINS DE PÊCHE



► Récupérer le filet et déterminer si la tortue marine peut être embarquée. Ne pas se mettre à l'eau.

2

JE DÉMAILLE / LIBÈRE LA TORTUE MARINE



- 1. LA TORTUE MARINE NE PEUT PAS ÊTRE MONTÉE À BORD DE MON BATEAU (MAUVAISES CONDITIONS DE MER, TORTUE TROP GROSSE)
- ► Je libère la tortue sans la blesser, en ne laissant aucun cordage ou filet attaché à la tortue. Ne pas se mettre à l'eau.



2. LA TORTUE MARINE PEUT ÊTRE MONTÉE À BORD DE MON BATEAU

► Monter la tortue à bord. Ne pas utiliser de gaffe pour remonter la tortue. Démêler la tortue du filet. Si ce n'est pas possible, couper le filet.

3

J'ÉVALUE L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA TORTUE MARINE



- 1. LA TORTUE EST MORTE (GONFLÉE, BLESSURE GRAVE, DÉCOMPOSITION...)
- ▶ Je la relâche en mer.



2. LA TORTUE EST VIVANTE

► Je la relâche en mer, loin du moteur si possible au point mort.



3. LA TORTUE NE BOUGE PAS, JE NE SAIS PAS SI ELLE EST MORTE OU SEULEMENT INCONSCIENTE



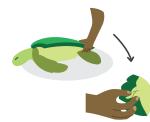
J'EFFECTUE LES TROIS TESTS DE RÉFLEXES



- 1 Résistance à l'ouverture de la gueule :
- Essaver d'ouvrir la queule
- Test positif : Résistance à l'ouverture
- **Test négatif :** Aucune résistance



- 2 Fermeture de la paupière :
- ► Toucher avec le doigt
- •• Test positif : Résistance de la paupière
- Test négatif : Aucune résistance



3 Réflexe cloacal:

- ► Soulever la queue de la tortue et pincer le cloaque
- Test positif: Mouvement réflexe du cloaque, parfois de la queue
- Test négatif : Aucune réaction du cloaque



LES 3 TESTS SONT NÉGATIFS : LA TORTUE EST MORTE

Je la relâche en mer.

SI UN DES 3 TESTS EST POSITIF: LA TORTUE EST INCONSCIENTE MAIS TOUJOURS VIVANTE / ELLE PEUT ÊTRE RÉANIMÉE 🕨



1. APPELER LE CROSSAG: VHF MARINE CANAL 16 OU 05 96 70 92 92

➤ Je déclare la détention d'une tortue marine à bord de mon bateau et mon intention de procéder à sa réanimation.

Je donne :

- mon nom et prénom
- n° d'identification du bateau
- lieu de pêche



2. RÉANIMER LA TORTUE MARINE

▶ J'incline la tortue 10 secondes tête vers le bas. Je la secoue doucement pour lui vider l'eau des poumons. Si la tortue est trop grosse, je la porte à plusieurs.



3. SURVEILLER LA TORTUE MARINE

▶ Je pose la tortue à l'ombre dans le bateau. J'incline la tortue de 15-30° et la couvre si possible d'un tissu mouillé. Je surveille des signes de vie (réaction de l'oeil au toucher, mouvement de tête ou nageoire...).



4. RELÂCHER LA TORTUE EN MER

▶ Je relâche la tortue en mer après qu'elle ait repris une **bonne vivacité**. Si il n'y a aucun signe de vie, je relâche la tortue en mer au bout de **2h maximum**.



5. RAPPELLER LE CROSSAG

► Je déclare la remise à l'eau vivante ou morte de la tortue marine.

À SAVOIR:

En prévenant le CROSSAG, le marin pêcheur peut détenir temporairement une tortue marine à bord de son bateau pour permettre la réalisation du sauvetage de la tortue.

5

JE PARTICIPE AU RECUEIL DE DONNÉES SUR LES TORTUES MARINES



1. REMPLIR LE CARNET DE DONNÉES

- Nom
- Date et lieu
- Engin de pêche
- Espèce et taille
- Bague et / ou balise
- Signe particulier
- Etat de la tortue capturée
- Etat de la tortue relâchée



2. TRANSMISSION RÉGULIÈRE DU CARNET

► Le CRPMEM contactera tous les 2 mois les pêcheurs volontaires pour récupérer le carnet d'observation. Le marin pêcheur professionnel peut également apporter son carnet quand il vient au CRPMEM.

INFORMATIONS À RETENIR

LES TORTUES MARINES SONT DES ESPÈCES PROTÉGÉES. LA RÉANIMATION D'UNE TORTUE MARINE DOIT ÊTRE RÉALISÉE EN MER. L'ANIMAL NE PEUT ÊTRE RAMENÉ À TERRE / AU PORT.

Si la tortue est blessée gravement (section d'un membre, blessure au cou, hameçon dans la bouche...) et qu'elle doit être soignée :

▶ Je préviens **l'ONCFS** ou **le centre de soins** qui me diront s'ils peuvent organiser la récupération de l'animal. Sans accord de leur part, je ne ramène pas l'animal à terre et le relâche immédiatement en mer.

ONCFS 0590 **99 23 52**

CRPMEM - IG 0590 **90 97 87**

Centre de soins 0590 **90 92 38**

CROSS-AG 0596 **70 92 92**

Ce protocole est à destination des pêcheurs professionnels ayant suivi la formation "Réanimation des tortues marines" avec le CRPMEM-IG et détenant une autorisation préfectorale nominative de manipulation d'espèces protégées. Protocole réalisé par le Réseau Tortues Marines Guadeloupe et le CRPMEM-IG avec le soutien des partenaires suivants :











